NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

PROVISOIRE

A/46/PV.27
17 octobre 1991

FRANCAIS

Quarante-sixième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 27e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 8 octobre 1991, à 15 heures

Président :	M. SHIHABI	(Arabie saoudite)
puis :	M. ROGERS (Vice-Président)	(Belize)
	M. SHIHABI	(Arabie saoudite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies [114] (suite)

Débat général [9] (suite)

/...

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

91-61392 0276L (F)

Déclarations de :

M. Hachim (Comores)

M. Cenac (Sainte-Lucie)

M. Ahmed (Tchad)

M. de Keersmaeker (Belgique)

Organisation des travaux

La séance est ouverte à 15 h 5.

POINT 114 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

BAREME DES QUOTES-PARTS POUR LA REPARTITION DES DEPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (A/46/474/Add.1)

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : J'aimerais attirer l'attention de l'Assemblée sur le document A/46/474/Add.1, qui contient une lettre qui m'a été adressée par le Secrétaire général, qui m'informe que, depuis la parution de sa communication datée du 17 septembre 1991, le Congo a versé le montant nécessaire pour ramener le montant de ses arriérés en deçà du montant précisé à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. HACHIM (Comores) : C'est pour moi à la fois un grand honneur et un vif plaisir de participer pour la première fois aux travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies et de m'adresser à un si distingué auditoire, au moment où notre organisation retrouve toute sa vitalité et son prestige.

En effet, les activités de notre organisation au cours des trois dernières années ont mis en relief le dynamisme, la crédibilité et la force avec lesquels la communauté des nations a su relever les défis auxquels elle a été confrontée.

Nous avons été à la fois impressionnés et réjouis par l'efficacité et la détermination dont le Conseil de sécurité a fait preuve pendant la crise du Golfe, et par les efforts louables déployés par le Secrétaire général en vue de trouver une solution définitive au problème des otages retenus au Moyen-Orient.

M. Hachim (Comores)

C'est dans ce contexte fait d'espoir et d'optimisme que la délégation de la République fédérale islamique des Comores, que j'ai l'honneur de conduire, se félicite de votre élection, Monsieur le Président, à la présidence de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale. Nous tenons dès à présent à vous assurer, cher frère, de notre coopération pleine et entière dans l'accomplissement de votre noble tâche. Votre élection est, à n'en pas douter, un hommage à votre pays ami et à son peuple, avec lequel nous partageons un idéal et un héritage communs au sein de la Conférence islamique. C'est aussi un hommage personnel rendu à vous-même, dont les éminentes qualités de diplomate sont connues de tous, et nous nous réjouissons à l'avance de la perspective de travailler au succès de la présente session sous votre direction éclairée.

L'année écoulée a été fertile en grandes réalisations, auxquelles le Président de la précédente session de l'Assemblée générale, M. Guido de Marco, de Malte, a beaucoup contribué. Nous le félicitons de s'être acquitté avec compétence et dévouement des hautes responsabilités qui étaient les siennes.

Au Secrétaire général de notre organisation, S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, qui a tant fait pour rendre ses lettres de noblesse à notre organisation et qui l'a servie avec tant de fidélité et parfois de sacrifices, ma délégation rend un vibrant hommage. Nous lui exprimons également notre plus haute reconnaissance pour la façon remarquable dont il s'est acquitté des lourdes tâches qui étaient les siennes durant cette dernière décennie. Lorsque son mandat arrivera à terme, son nom occupera une place toute particulière au panthéon de notre organisation.

Nous associons également notre voix à celle des délégations qui ont souhaité une chaleureuse bienvenue aux nations nouvellement admises au sein de notre organisation au cours de cette quarante-sixième session.

Monsieur le Président, la session que vous présidez se tient à un tournant exceptionnel dans l'histoire des relations internationales. En effet, n'assistons-nous pas depuis quelques mois seulement à un bouleversement inattendu de la carte géopolitique d'une partie de l'Europe de l'Est? L'évolution spectaculaire qui se déroule dans cette partie du monde et ailleurs depuis trois ans annonce une décennie, la dernière du siècle, source de tous les espoirs et génératrice de nouvelles responsabilités pour la communauté des nations.

M. Hachim (Comores)

L'apaisement des tensions entre les deux superpuissances a déjà donné des résultats tangibles et engendré des tendances positives et significatives dans les affaires internationales, comme en témoigne le rôle primordial assumé par le Conseil de sécurité durant le conflit du Golfe. Nous souhaitons et espérons voir ce rôle se consolider davantage pour permettre l'avènement d'un monde nouveau basé sur le respect et la justice, principes cardinaux de la Charte de notre organisation.

Après un siècle de bouleversements où révolutions et contre-révolutions se sont succédé au gré des théories collectivistes, sacrifiant la liberté individuelle et la liberté tout court, au nom de la masse et de l'égalitarisme, l'utopie totalitaire s'est effrondrée, victime de son propre système pernicieux, rejetée par ceux-là mêmes qui l'avaient imposée.

Le communisme, base de cette philosophie de la négation de l'homme en tant qu'individu, emprisonné dans un système où une minorité pouvait penser et agir pour tous les autres, ce communisme vient de connaître une fin peu glorieuse en URSS.

Ce triomphe de la liberté sur l'idéologie tel est le phénomène le plus exaltant de cette fin de siècle.

Aujourd'hui, les bouleversements majeurs qui surviennent dans toutes les régions du globe font apparaître une dynamique nouvelle, celle de la poussée démocratique qui consacre la lutte pour l'avènement d'un ordre fondé sur l'interdépendance entre les nations.

La fin de la rivalité et de l'affrontement Est-Ouest, ou de ce que l'on a communément appelé la "guerre froide", a contribué à l'émancipation des nations en Europe de l'Est, à la disparition du système du parti unique dans de nombreux pays et au rétablissement de la liberté d'expression, élément essentiel de la démocratie.

Chez nous, aux Comores, la démocratie est devenue une réalité en décembre 1989, avec l'arrivée au pouvoir du Président Saïd Mohamed Djohar. Depuis, des changements notoires sont en cours dans tous les domaines de la vie politique, économique et sociale. Le multipartisme et la liberté de la presse ont été restaurés. Bref, les Comores sont en train de se doter progressivement d'institutions républicaines, fruits d'une démarche collective où chaque citoyen peut jouir de ses droits, dans une égale conscience de ses devoirs.

M. Hachim (Comores)

Mais pour que l'Etat de droit que nous appelons tous de nos voeux devienne une réalité irréversible, pour que nos peuples consentent à y adhérer pleinement et puissent en tirer les bienfaits qu'ils sont en droit d'espérer, cette démarche vers la démocratie dont être soutenue. Il ne peut y avoir en effet de démocratie viable et de stabilité politique sans progrès économique.

Tout comme les autres pays africains, nous sommes conscients que, pour retrouver le chemin de la croissance et du développement, nous devons d'abord investir dans nos propres potentialités. Nous sommes également persuadés qu'aucune amélioration notable de la situation économique de nos pays n'est à attendre sans une gestion rigoureuse respectant les règles d'orthodoxie budgétaire et fiscale des finances de l'Etat.

C'est la raison pour laquelle, conscient et soucieux des responsabilités qui sont les siennes, le Gouvernement comorien a conclu un accord de Programme d'ajustement structurel avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Ce programme est déjà en cours d'exécution, mais il va de soi que sans l'appui de nos partenaires et de la communauté internationale, nos efforts risquent d'être vains. En effet, nous constatons que les relations économiques internationales se caractérisent toujours par des rapports inéquitables entre le Nord et le Sud. Paradoxe révélateur, aujourd'hui, du fait des remboursements, le Sud verse au Nord plus qu'il n'en reçoit.

D'autre part, malgré les initiatives louables prises par certains pays et malgré les nombreuses réflexions menées sur le sujet par la communauté internationale, le problème de la dette n'a pas encore reçu de solution satisfaisante, ce qui handicape sérieusement tout développement.

De même, le dialogue entre les pays producteurs et les pays consommateurs doit être activé pour que les produits de base soient plus rémunérateurs.

M. Hachim (Comores)

Pour le cas spécial de l'Afrique, le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUREDA) arrive à son terme sans qu'on puisse dire qu'il ait pleinement atteint les ambitieux objectifs qui lui étaient assignés et répondu aux attentes légitimes des population africaines. Le PANUREDA est le type même d'accord conclu en toute bonne foi entre nos partenaires et nous-mêmes sur la base d'engagements réciproques formellement acceptés. Aujourd'hui, force est de constater qu'au bout du compte les engagements qui ont été souscrits n'ont pas été tenus à un niveau raisonnable, d'autant que la crise économique dans la plupart de nos pays a tendance à s'aggraver plutôt qu'à s'atténuer.

Un examen final de la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, sera effectué lors de la présente session de l'Assemblée générale. Des questions importantes doivent alors être posées et une analyse approfondie menée concernant la réalisation du consensus de 1986, ses conséquences sur la concrétisation du redressement et du développement économiques et la mesure dans laquelle toutes les parties à cette alliance historique ont honoré leurs engagements contenus dans le PANUREDA.

Nous nous félicitons des changements en cours dans les pays de l'Est, même si dans certains cas la nouvelle donne démocratique a du mal à être acceptée. Et nous pensons que la fin de la guerre froide ouvre de nouvelles perspectives de coopération internationale.

Il reste cependant que certains de nos pays s'inquiètent à juste titre de la focalisation, pour ne pas dire du détournement de l'aide publique au développement, des pays riches vers ces mêmes pays de l'Est. En disant cela, loin de nous l'idée de nier à ces pays leur droit légitime de bénéficier du soutien international. Nous voulons seulement exprimer notre inquiétude, qui ne date pas d'ailleurs d'aujourd'hui, face au désengagement progressif de ce soutien vis-à-vis de l'Afrique. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que des structures analogues à celles mises en place en faveur de ces pays puissent être également envisagées pour notre continent et le Sud en général.

En Afrique australe, des signes encourageants nous parviennent tous les jours, prélude à une paix durable dans les pays de cette région. Ainsi en Angola, pays en guerre civile depuis son indépendance, nous ne pouvons que louer les efforts entrepris par le Président dos Santos et le leader de

M. Hachim (Comores)

l'UNITA, M. Jonas Savimbi, en vue de parvenir à un accord juste et définitif. Nous formons aussi le voeu que nos voisins immédiats, le peuple mozambicain, arrivent à régler leurs différends afin que la paix puisse régner dans ce pays qui a tant souffert.

En Afrique du Sud, on assiste depuis l'avènement du Président De Klerk au démantèlement graduel du système inhumain d'apartheid, grâce aux pressions que la communauté internationale n'a cessé d'exercer sur le régime sud-africain.

Par ailleurs, nous nous réjouissons que de nombreux Sud-Africains de toutes les races soient maintenant d'accord pour estimer que l'apartheid doit laisser la place à une nouvelle structure constitutionnelle dans ce pays. Le projet de constitution présenté dernièrement par le parti de S. E. le Président De Klerk va donc dans le sens souhaité et constitue une base de négociation sérieuse.

C'est dans ce cadre que nous nous félicitons de l'accord intervenu entre les leaders des deux principaux partis, M. Nelson Mandela et M. Buthelezi, visant à mettre fin aux violences entre les communautés noires. Nous espérons ardemment que cet accord sera respecté et effectivement appliqué sur le terrain afin que cessent les luttes intestines qui font couler tant de sang et retardent par là même le processus de démocratisation en cours.

En ce qui concerne le Sahara occidental, nous constatons avec satisfaction que l'on s'achemine vers une solution juste et durable à ce problème.

La situation au Libéria reste encore très fragile. Nous nous félicitons cependant que le peuple de ce pays meurtri puisse bientôt choisir ses dirigeants par des élections libres et démocratiques, ce qui va contribuer à ramener la paix et la concorde nationales.

En Haïti, nous condamnons avec force le coup d'Etat qui vient de renverser le Président Aristide, démocratiquement élu par le peuple haïtien. Nous espérons que l'isolement du régime putschiste qui a pris le pouvoir à Port-au-Prince l'obligera à accepter le retour du Président Aristide, afin de préserver la paix et la stabilité dans ce pays.

En Palestine occupée, le peuple palestinien continue de lutter et de résister avec bravoure au joug répressif de l'armée d'occupation israélienne. Il ne se passe pourtant pas de semaine, voire même de jour, sans qu'un martyr palestinien tombe, foudroyé par les balles réelles de l'armée israélienne.

M. Hachim (Comores)

Et pourtant, ces souffrances insoutenables vécues au quotidien par ce vaillant peuple sont devenues aujourd'hui presque une banalité. C'est à peine si les médias internationaux en parlent. En effet, depuis l'année dernière, la guerre du Golfe, puis cette année les événements en URSS, l'effondrement du communisme et la guerre civile en Yougoslavie occupent le devant de la scène internationale.

La question palestinienne, hélas, n'a pas encore, tant s'en faut, trouvé de solution. Il est maintenant manifeste que rien ne pourra dissuader le peuple palestinien de lutter pour ses droits légitimes, reconnus d'ailleurs par notre organisation, et notamment le droit à une patrie. Or, tant que ce problème durera, il n'y aura ni paix, ni sécurité, ni stabilité au Moyen-Orient.

C'est dans ce contexte que mon gouvernement appuie les efforts du Gouvernement américain visant à convoquer une conférence de paix des parties concernées, bien que notre préférence aille à la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient. Cette conférence pourrait traiter de tous les problèmes en suspens dans cette région, respecter les résolutions pertinentes prises par notre organisation tout en garantissant le droit qu'ont tous les Etats de la région de vivre dans la sécurité et la paix.

S'agissant de la question de Corée, le Gouvernement de la République fédérale islamique des Comores souhaite et appuie la réunification pacifique du peuple coréen. Nous espérons que les contacts qui ont eu lieu l'année dernière au niveau élevé entre représentants des deux Corée vont se poursuivre et se traduire par une meilleure compréhension mutuelle et créer les conditions nécessaires à un règlement pacifique de ce problème. Nous nous réjouissons également que les deux Corée, conformément au principe d'universalité de l'ONU, se soient décidées à adhérer à l'Organisation en tant que Membres, ce qui va contribuer au renforcement de la sécurité et de la coopération internationale.

En Asie du Sud-Est, le problème du Cambodge semble enfin sortir de l'impasse et s'acheminer vers une solution pacifique. Nous lançons un appel solennel à toutes les parties intéressées pour qu'elles prennent les mesures positives permettant à notre organisation de mettre fin à cette sanglante lutte fratricide.

M. Hachim (Comores)

Je ne saurais terminer mon propos sans évoquer devant vous, ne serait-ce que brièvement puisque cette question fera prochainement l'objet d'un débat de notre assemblée, la question de l'île comorienne de Mayotte.

Comme vous le savez, ce douloureux problème qui dure depuis 16 ans n'a toujours pas trouvé d'issue satisfaisante, malgré les résolutions pertinentes de notre organisation.

A l'heure où notre organisation semble avoir retrouvé ses titres de noblesse, où sa crédibilité a été réinstaurée et ses décisions respectées, le peuple comorien est en droit d'espérer que ce problème trouvera rapidement une solution conforme aux voeux de la communauté internationale et aux résolutions de notre organisation.

Du haut de cette tribune, je tiens à réaffirmer la volonté du Gouvernement et du peuple comoriens de poursuivre leurs efforts inlassables pour la réintégration de l'île comorienne de Mayotte au sein de la République fédérale islamique des Comores, et ses trois îles soeurs.

Le Gouvernement et le peuple comoriens, forts de leur bon droit et de la justesse de leur revendication, soutenus en cela par l'ensemble de la communauté internationale, demeurent comme toujours ouverts à toutes les voies d'un règlement pacifique, dans le cadre des bonnes relations franco-comoriennes, par la simple application du droit international.

M. CENAC (Sainte-Lucie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est pour moi un grand honneur que d'ajouter la voix de Sainte-Lucie à celles des orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée. La richesse de votre expérience et vos grandes qualités de diplomate qui font honneur au poste que vous occupez ne seront jamais mieux mises en exergue que lorsque vous y ferez appel pour guider les importants travaux de la quarante-sixième session.

Sainte-Lucie se félicite des changements intervenus sur la scène internationale ainsi que du nouvel esprit d'entente, qui a permis à la République de Corée et à la République populaire démocratique de Corée de passer de la périphérie où elles se trouvaient en tant qu'observateurs au coeur de l'Assemblée où elles siègent en tant que Membres à part entière. Ma délégation est fière d'avoir parrainé leur candidature et espère travailler

M. Cenac (Sainte-Lucie)

étroitement avec elles au cours des années à venir, certaine que cette nouvelle étape n'entravera pas leur désir de réunification.

Il convient d'accueillir particulièrement chaleureusement l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie qui, contre vents et marées, ont réussi à entretenir leur rêve de souveraineté dans la Baltique. Ces pays nous ont donné à tous une leçon de persévérance.

Quant aux pays insulaires amis en développement de la Micronésie et des Iles Marshall, dont l'adhésion à l'Organisation rehausse les nobles objectifs de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale de 1960, je les salue fraternellement et attends avec impatience de me pencher avec eux sur des questions qui nous préoccupent mutuellement.

La fin de la dernière décennie a marqué le crépuscule de la guerre froide. Quarante-cinq ans de rivalité entre les superpuissances et de tension Est-Ouest ont officiellement pris fin quand le mur de Berlin, épitomé du rideau de fer, s'est écroulé face au désir d'unité longtemps ressenti par les Allemands.

Il y a eu des explosions de démocratie partout en Europe. Des régimes totalitaires sont tombés sous l'assaut des mouvements démocratiques, poussés tant par des besoins économiques que par un désir collectif d'exorciser l'héritage de Marx, d'Engels et de Lénine, encouragés non seulement par le fait que l'homme ne peut vivre sans pain, mais aussi parce qu'il ne peut pas vivre uniquement de pain. Dans l'ensemble, il s'est agi d'une révolution démocratique, dont les espoirs du Président soviétique, Mikhail Gorbatchev, ont été l'étincelle qui y a mis le feu. Ce sont ces mêmes espoirs qui ont fait avorter le coup perpétré contre lui et qui ont déclanché cet ouragan purificateur de réforme dont il parle. En effet, à quelque chose malheur est bon, pourvu que l'homme en use avec parcimonie.

Il est urgent, dans le cadre des vastes pouvoirs accordés au Conseil de sécurité au Chapitre VII de la Charte, de mettre sur pied un mécanisme d'alerte rapide qui cernerait les questions globales qui pouvant surgir avant qu'elles ne donnent lieu à une crise, et qui y réagirait. La situation en Haïti est révélatrice à cet égard.

Au cours des élections qui se sont tenues en Haïti en décembre dernier, élections transparentes, libres et justes, auxquelles était présente une équipe internationale, et dans lesquelles la Communauté des Caraïbes (CARICOM)

M. Cenac (Sainte-Lucie)

jouait un rôle important, Jean-Bertrand Aristide a été élu par 1 107 125 voix sur 1 640 729 votes enregistrés. Onze partis se présentaient, dont deux ont reçu 1,7 % des voix. Aristide, à lui seul, en a reçu 67,5 %. Les 10 autres partis se sont engagés à soutenir le Président dans sa tâche d'édification d'un Haïti démocratique.

J'ai eu l'honneur de diriger l'équipe des ministres des affaires étrangères de CARICOM qui s'est rendue en Haïti en 1989 et j'ai assisté à l'investiture du Président en février de cette année. En outre, j'ai vu de mes propres yeux les dizaines de milliers d'individus qui acclamaient Aristide comme leur libérateur démocratique.

Ma délégation pense que les militaires d'Haïti se sont montrés trop sujets aux coups d'Etat dans le passé pour qu'on puisse croire qu'ils vont aider un président à maintenir l'ordre public. De même, nous estimons que, à moins que les militaires ne soient remplacés, il sera impossible de mettre fin au tragique jeu de chaises musicales qui se joue avec la vie de 6 millions de Haïtiens. Par conséquent, si un président élu constitutionnellement par le peuple, encore soutenu par lui de manière écrasante, comme c'est le cas du Président Aristide, demandait aux Nations Unies de rétablir le règne de la démocratie en Haïti conformément à la volonté du peuple haïtien, ma délégation se hâterait de répondre affirmativement à une telle requête. En attendant, tous les autres moyens nécessaires et appropriés doivent être utilisés pour assurer le retour rapide d'un gouvernement constitutionnel en Haïti.

M. Cenac (Sainte-Lucie)

Le nouvel ordre politique international voit le jour au moment où le monde est frappé de graves crises économiques. Les gains politiques ne peuvent être maintenus sans production économique concomitante. Le taux de croissance de l'économie mondiale a décliné au cours de ces dernières années. De 4,3 % en 1988, il est passé à 2,9 % en 1989, pour tomber à 1 % en 1990; et on s'attend cette année à une croissance nulle. Environ un quart de la population mondiale vit aujourd'hui dans des pays dont la production par habitant est en baisse, et il y a actuellement plus de victimes de la pauvreté et de la faim qu'il y a 10 ans.

La population des pays en développement a plus que doublé au cours de ces 35 dernières années, passant de 1,7 milliard en 1950 à plus de 4 milliards aujourd'hui. Et elle atteindra 5 milliards d'ici à la fin de ce siècle. Au cours des neuf prochaines années, l'Afrique à elle seule comptera 200 millions d'habitants de plus, alors que l'Amérique latine et les Caraïbes verront leur population augmenter de 100 millions. Cette crise démographique cauchemardesque, [illegible] rtie à la stagnation du développement, a créé des conditions telles [illegible] 2 milliards d'individus dans le monde en développement n'ont pas accès à l'eau potable. Et un nombre égal est victime de la faim chronique et de la malnutrition. La production alimentaire par habitant diminue dans environ un tiers des pays en développement et, si les pratiques actuelles de déboisement, de surexploitation des pâturages et de culture ininterrompue de terres saturées se poursuivent, quelque 1,2 milliard d'individus dans le monde en développement seront affectés par la désertification d'ici la fin du siècle.

Nous ne devons pas détruire l'environnement qui doit être préservé pour la postérité, dont nous sommes tous les garants. Seules les conséquences de la destruction nucléaire ont un effet plus néfaste sur l'environnement que celles du déboisement. La capacité des pays de parvenir à un développement durable est au coeur de la solution de cette crise. C'est pourquoi la Conférence des Nations Unies de 1992 sur l'environnement et le développement est attendue avec intérêt, et nous espérons qu'il y sera tenu compte des circonstances particulières aux petits Etats insulaires, y compris Sainte-Lucie.

M. Cenac (Sainte-Lucie)

La plus grande partie de l'Afrique est enlisée dans une situation économique critique dont elle a peu d'espoir de sortir, et l'Amérique latine est prise dans une spirale descendante de dette, de productivité en baisse et de privations socio-économiques. Il en va de même pour certains des pays asiatiques les plus peuplés, et l'Europe de l'Est traverse une période économique troublée. Ce tableau économique très sombre existe à un moment où la vague des aspirations mondiales est à son apogée. En dépit de cela, le nouvel ordre politique international nous offre l'occasion sans précédent de renforcer encore le rôle de l'Organisation des Nations Unies pour lui permettre de régler les problèmes actuels et de se préparer à aborder les problèmes futurs.

Nous ne pouvons que louer le fonctionnement amélioré de l'Organisation qui lui permet de trouver des solutions à la myriade de problèmes politiques que nous créons continuellement. Les initiatives en cours en Afghanistan, au Cambodge, au Sahara occidental et à Chypre doivent être encouragées, et les nouvelles activités de supervision des élections doivent se poursuivre.

Lorsque l'Iraq a envahi le Koweït, pays pacifique et relativement petit, cette sage et bienveillante famille des nations lui a conseillé pendant sept mois de rentrer chez lui s'il ne voulait pas encourir le courroux du reste de la famille. Bien qu'il ait à juste titre payé le prix de sa belligérance, de sa cupidité et de son intransigeance, l'Iraq continue de vouloir s'opposer à la volonté des Nations Unies. Si l'Iraq a osé, sans armes nucléaires, lancer un défi à pratiquement toute l'humanité, on tremble à l'idée de ce qu'il aurait fait s'il en avait été autrement. C'est pourquoi l'enquête actuelle sur les capacités nucléaires de l'Iraq doit se poursuivre complètement pour la paix et la sécurité du monde.

Maintenant que la guerre est terminée, il convient de rendre hommage à ceux qui ont tant contribué à cette cause importante. Nous devons saluer, également, ceux qui ont fait preuve d'une retenue exemplaire face à la provocation. Cette retenue a empêché l'élargissement de la conflagration qui aurait pu englober la région tout entière.

Le fait est que l'Afrique du Sud, sous la présidence de M. De Klerk, a procédé à des réformes dignes d'éloge. Mais il n'existe toujours rien qui prouve que des changements irréversibles et profonds sont intervenus.

M. Cenac (Sainte-Lucie)

Le droit de tous les Sud-Africains, sur un pied d'égalité, de voter pour un gouvernement de leur choix, inscrit dans une constitution démocratique non raciale, est un principe constitutionnel fondamental sur lequel devraient se greffer toutes les autres réformes. Nous répétons par conséquent que la levée des sanctions économiques serait prématurée et ne hâterait pas, mais au contraire, retarderait le processus entamé.

Depuis plus de deux décennies, nous luttons contre les drogues. Sommes-nous en train de gagner ou de perdre la bataille? Si nous la perdons, dans les rues de New York et de Chicago, de Londres et de Birmingham, de Paris et de Lyon, si nous la perdons là, où pouvons-nous la gagner? Et si nous la perdons dans les sociétés affluentes, nous sommes condamnés à la perdre également dans les pays surchargés par le poids de la dette, en Amérique latine et aux Caraïbes, et dans les pays du Sahel frappés de pauvreté.

Mais pourquoi la perdons-nous? Peut-être parce qu'il ne suffit pas d'infliger de lourdes sanctions aux trafiquants de drogues et de confisquer le produit de leurs crimes, et qu'il faut par ailleurs renforcer l'unité familiale et développer le sens des vraies valeurs. Peut-être pourrions-nous commencer par distribuer certaines des sommes que nous consacrons annuellement aux armements, qui sont de l'ordre de 900 milliards de dollars par an, parmi les pauvres afin qu'ils puissent se consacrer davantage à leurs enfants, car la bataille doit avant tout être livrée à la maison. Et elle doit être livrée promptement. Et si cette génération est déjà pratiquement perdue, il faut commencer aujourd'hui à sauver les enfants de demain.

M. Cenac (Sainte-Lucie)

Depuis janvier dernier, une assemblée constituante des îles du Vent de Dominique, Grenade, Saint-Vincent-et-Grenadines et Sainte-Lucie discute de la question d'une union politique de ces quatre îles. Un référendum sur cette question sera précédé de discussions finales, en janvier prochain, sur les conséquences économiques d'une telle union. Ma délégation est convaincue qu'une fédération de ces petites îles assurera leur stabilité, ce qui augmentera ainsi leurs possibilités d'investissements et accroîtra leur viabilité économique, leur pouvoir de négociation et leur efficacité administrative. Nous devons nous unir pour survivre. A cet égard, je suis certain que nous pouvons compter sur la bonne volonté de la communauté internationale.

Le 31 décembre 1992, la Communauté économique européenne, dans sa sagesse, deviendra un gigantesque marché commun de quelque 350 millions de personnes. Pour les îles du Vent, dont la satisfaction des besoins quotidiens des populations dépend très étroitement de l'exportation de bananes au Royaume-Uni, les conséquences pourraient être désastreuses si elles perdaient le traitement préférentiel que le Royaume-Uni leur accorde depuis 40 ans. La Commission européenne nous a cependant assurés que les nouvelles dispositions de commercialisation ne nous priveront pas, en l'occurrence, de ce traitement, dont nous bénéficions depuis si longtemps. La survie économique de ces îles repose sur la fiabilité de cette assurance, et j'espère que nous n'aurons pas à nous mettre à genoux devant la Communauté européenne pour plaider notre cause. La Communauté, entre autres, a fait preuve de beaucoup de générosité à l'égard des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, dont nous faisons partie. Nous pouvons toujours compter sur sa bonne volonté, sa compréhension et sa coopération.

L'Organisation des Nations Unies, après avoir connu une ascension fulgurante depuis quelque temps, se trouve à un carrefour et la voie qui leur est ouverte peut mener à un véritable développement politique, économique et social mondial. Mais à cette fin, la coopération des grandes puissances doit dépasser l'aspect politique et puiser au coeur même de la trame socio-économique mondiale, qui est en fin de compte le lieu où seront déterminées la paix et la sécurité universelles. Ne laissons aucune nation nous écarter de cette voie en réveillant les démons endormis de la guerre.

M. AHMED (Tchad) : Je voudrais tout d'abord dire combien je suis honoré de me trouver ici à New York, devant cette auguste assemblée et de prendre la parole pour la première fois, au nom de mon pays, à cette quarante-sixième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Les vœux maintes fois exprimés par les délégations, du haut de cette tribune, pour la fin de la confrontation idéologique et de la bipolarisation du monde apparaissent, en cette période cruciale de la fin du XXe siècle, comme des réalités palpables.

En effet, la signature en août dernier du Traité de réduction des armements stratégiques (START) et les récentes déclarations des chefs d'Etat américain et soviétique, proposant des réductions au-delà des seuils prévus par le Traité de Moscou, marquent le nouvel esprit de coopération qui caractérise les rapports entre les deux superpuissances. Pour la première fois, depuis plus de 30 ans s'éloigne de l'humanité le spectre d'une guerre nucléaire. L'ouverture de la quarante-sixième session dans ce contexte, fait d'espoirs et d'espérances, nous invite à la convivialité et à un débat sincère, débarrassé de toutes arrière-pensées. En d'autres termes, cette session que vous présidez, Monsieur le Président, devrait être pour nous l'occasion de voir notre environnement et notre monde sous un nouvel angle, à la lumière des idéaux de solidarité et de sens d'appartenance à un même espace. Avec votre auguste personne à la présidence de cette session, je suis convaincu que nous nous attellerons sans difficulté aux défis auxquels le monde est encore confronté, à savoir, la maladie, l'ignorance et la pauvreté. Aussi, ma délégation se félicite-t-elle de voir le représentant du Royaume d'Arabie saoudite, gardien des lieux saints de l'islam, membre, comme le Tchad, de l'Organisation de la Conférence islamique, présider cette session. Je vous assure, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de la totale collaboration de ma délégation et vous souhaite beaucoup de succès dans votre tâche.

Je voudrais également exprimer à S. E. M. Guido de Marco la satisfaction de ma délégation pour la manière élégante avec laquelle il a dirigé les travaux de la quarante-cinquième session.

Je tiens, en outre, à renouveler à S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, qui arrive au terme de son deuxième mandat de Secrétaire général de notre

M. Ahmed (Tchad)

organisation, toute la gratitude du Tchad pour tous les efforts qu'il n'a cessé de déployer en faveur de la paix et du dévleoppement. Il nous quitte à un moment où le multilatéralisme retrouve une nouvelle jeunesse, grâce, notamment, au dynamisme qu'il a su insuffler aux Nations Unies. Son visage familier et son dynamisme nous manqueront beaucoup. Au nom du Gouvernement tchadien, je lui souhaite une bonne et agréable retraite et l'assure de notre disponibilité à apporter à son successeur tout notre appui, en ce moment où les Nations Unies vont devoir jouer un rôle de plus en plus important.

Ma délégation est heureuse de constater que la grande famille des peuples des Nations Unies continue à s'élargir. C'est donc avec plaisir que nous souhaitons la bienvenue parmi nous à la République de Corée, à la République démocratique de Corée, à la Lituanie, à la Lettonie, à l'Estonie, aux Etats fédérés de Micronésie et à la République des Iles Marshall.

L'année 1990 a été l'année des changements profonds et celle de la résurgence du rôle moteur des Nations Unies comme instrument au service de la paix. En effet, notre organisation joue, pour la première fois depuis plusieurs années, le rôle qui lui est dévolu par la Charte, à savoir le maintien de la paix en mettant en pratique ses dispositions pertinentes.

Partout dans le monde, les changements amorcés vers une réelle démocratie se sont amplifiés. Désormais, tous les peuples de la terre peuvent jouir de leur droit à l'autodétermination et prendre en charge leur propre destinée.*

---

* M. Rogers (Belize), Vice-Président, assume la présidence.

M. Ahmed (Tchad)

Ainsi, en Afrique, le processus suit son cours avec la tenue des conférences nationales et l'organisation d'élections véritablement libres où les peuples ont le choix entre plusieurs programmes et plusieurs candidats. Au Tchad, l'année 1990 a été celle de la liberté car elle a vu la chute de l'une des dictatures les plus sanguinaires d'Afrique qui, en l'espace de huit ans, a massacré plus de 10 000 Tchadiens. N'eût été la victoire du Mouvement patriotique du salut, le MPS, dirigé par le colonel Idriss Deby, le monde extérieur n'aurait jamais su les horreurs que cette dictature implacable faisait régner dans mon pays au nom de la raison d'Etat.

La parodie de consultation référendaire organisée autour de la Constitution de décembre 1989 était destinée à détourner l'attention des observateurs extérieurs des massacres que le régime sanguinaire commanditait. Cette fameuse constitution n'a jamais été mise en pratique dans ses dispositions qui se voulaient démocratiques. En fait, elle n'a servi que de paravent à la dictature. Dans ces conditions, il ne restait aux nouvelles autorités qu'à la suspendre. Ce qu'elles firent en la remplaçant par la Charte nationale adoptée le 28 février 1991, et qui régit actuellement la vie politique nationale. Cette charte dispose clairement en son article 2 que :

"La souveraineté appartient au peuple et qu'aucune fraction du peuple,aucun individu ne peut s'attribuer l'exercice de la souveraineté."

Cette disposition est l'éclatante manifestation de la ferme volonté du Mouvement patriotique du salut et du Gouvernement d'enterrer à jamais le spectre des violations flagrantes des droits de l'homme et d'instaurer une démocratie pluraliste dans le pays. Aujourd'hui, nous sommes fiers de dire que le Tchad est un pays de liberté. Liberté d'opinion et respect des droits de l'homme s'inscrivent dans les grands axes de la politique des nouvelles autorités. Ainsi, les journaux et hebdomadaires privés font l'opinion dans le pays, s'attaquant, parfois violemment, aux actes que le Gouvernement pose chaque jour, jouant de la sorte le rôle dévolu à toute presse libre dans une démocratie. De même, avec l'adoption de la Charte des partis le 1er octobre 1991, les Tchadiens disposent désormais de la liberté de militer dans le parti de leur choix : finis les embrigadements dans le parti unique, finies les prisons et police politiques.

M. Ahmed (Tchad)

Le Tchad qui a trop longtemps souffert de la guerre souhaite enfin parvenir à une paix intérieure et extérieure véritable. C'est pourquoi le Président Idriss Deby a toujours dit que l'heure est venue de s'affronter par d'autres moyens que les armes. Il est évident que le choix des Tchadiens se porte naturellement sur la confrontation des idées. Ainsi une conférence nationale se tiendra en mai 1992 et outre l'élaboration de la future constitution, elle délimitera le cadre dans lequel s'exercera la démocratie. Pour un pays qui a vécu, pendant plus de 30 ans, sous des dictatures les unes plus sanguinaires que les autres, l'apprentissage sera difficile, mais le choix est irréversible car il faudra à tout prix éviter la réédition du passé pour s'atteler résolument à la construction d'un Etat de droit où tous les citoyens, à des degrés divers, participeront à la gestion transparente des affaires publiques. Pour atteindre ces objectifs, plusieurs obstacles se dressent déjà sur notre chemin dont les plus difficiles sont la réduction des effectifs pléthoriques de l'armée et la réorganisation de l'administration ébranlée par deux décennies de guerre; ce qui nécessite des ressources matérielles et financières considérables. Avec l'aide de nos partenaires habituels, nous sommes convaincus d'atteindre ces objectifs.

Le Tchad, victime de la sécheresse et de la désertification, est confronté à diverses endémies et autres catastrophes naturelles telles que l'inondation qui a fait de nombreux sans-abri. A cela s'ajoute la désorganisation totale des structures de production lors de la fuite du dictateur. De ce fait, le Tchad doit pouvoir lutter sur plusieurs fronts.

Sur le plan économique, la désorganisation de l'administration douanière en raison des événements de décembre 1990 a entraîné une chute vertigineuse des recettes de l'Etat, remettant ainsi en cause les objectifs de l'ajustement en cours. A cela s'ajoutent les effets de la situation économique mondiale qui sont plus lourds à supporter pour un pays dépendant d'une seule culture d'exportation. Ces difficultés aggravées par ailleurs par la lourde dette de 3,5 milliards de francs CFA laissée par le dictateur déchu sur le compte du Tchad à la Banque des Etats de l'Afrique centrale ont réduit à néant les moyens à la disposition du Gouvernement pour réaliser les objectifs de relance de l'économie. En dépit de tous ces obstacles le Gouvernement reste déterminé

M. Ahmed (Tchad)

à favoriser une économie libérale et à permettre la promotion des petites et moyennes entreprises industrielles. A cet égard, le Gouvernement entend organiser au début de l'année 1992 une Table ronde des bailleurs de fonds sur le secteur privé. Le séminaire qui s'est tenu autour de ce thème en mai 1991 nous a permis de définir la stratégie d'ensemble. Cette Table ronde visera non seulement à approfondir cette stratégie, afin de la rendre réalisable, mais également à rechercher l'appui des partenaires éventuels.

Dans le même temps, le Tchad souhaite consacrer la même attention soutenue au développement rural, poursuivant en cela l'objectif avoué de parvenir un jour à l'autosuffisance alimentaire. Par ailleurs, les prospections préliminaires conduites sur financement du fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploitation des ressources naturelles ont révélé l'existence de plusieurs minéraux. Le Gouvernement du Tchad s'attachera également à rechercher des partenaires pour l'aider à préciser les résultats et à exploiter les ressources minières qui auront été identifiées.

La réalisation de tous ces objectifs est conditionnée par le développement des capacités techniques nationales. Celles-ci ne peuvent s'acquérir que par la formation. Dans ce sens, le Gouvernement tchadien cherche actuellement les moyens de mettre en oeuvre les recommandations de la Table ronde sur le secteur éducation-formation-emploi tenue à Ndjamena en novembre 1990. La transformation des structures et des programmes d'éducation pour réaliser l'adéquation formation-emploi nécessite des investissements importants tant pour la préparation des équipements que pour la construction et la réfection des centres de formation. A ces problèmes sociaux, à moyen et long terme, viennent se greffer d'autres plus urgents, tels la réinsertion des réfugiés, exilés et personnes déplacées qui continuent de rejoindre le Tchad et leurs régions d'origine depuis décembre 1990, l'extension de l'épidemie du choléra et les dévastations des champs et habitations par les inondations provoquées par les pluies diluviennes des mois de juillet et août 1991. Tous ces facteurs négatifs nous conduisent à solliciter une fois de plus le concours de nos partenaires auxquels nous entendons soumettre, en décembre 1991, à Paris, un plan d'urgence couvrant en particulier les besoins de réorganisation de l'armée et de réinsertion des réfugiés.

M. Ahmed (Tchad)

Malgré toutes ces difficultés, les fils du Tchad ne désespèrent pas, car ils savent que la solidarité internationale qui s'est manifestée contre les effets de la sécheresse, contre le choléra, se manifestera encore dans cette lutte implacable qu'ils mènent pour la survie. C'est le lieu ici de remercier les pays amis et les organismes du système des Nations Unies pour toute la contribution qu'ils ont apportée au Tchad pendant plusieurs années. Nos plus sincères remerciements vont en particulier aux gouvernements amis pour le concours généreux qu'ils nous ont apporté à un moment critique de notre histoire. Nous leur lançons une fois de plus un vibrant appel, du haut de cette tribune, pour qu'ils continuent à nous aider dans la mise en oeuvre du programme d'urgence, de reconstruction et de développement que j'ai évoqué. Comme chaque année, nous introduirons, cette année encore, deux projets de résolution au titre des points 84 b) et 97 b). Nous espérons vivement et sincèrement bénéficier de l'appui de tous les Etats Membres pour leur adoption.

M. Ahmed (Tchad)

Si nous avons bénéficié du concours de tous ces partenaires, c'est parce qu'ils ont bien voulu être solidaires de nous dans le malheur. En ce moment où la confrontation cède le pas à la collaboration, le Tchad a inscrit en lettres d'or dans sa politique extérieure le principe de bon voisinage. Depuis décembre 1990, en effet, le Tchad privilégie la concertation avec tous les pays épris de paix et de liberté et, particulièrement, avec tous les pays voisins. Pour la première fois depuis 1982, les relations du Tchad avec ses voisins cheminent maintenant vers des rapports moins conflictuels. En effet, la politique de bon voisinage pratiquée par les nouvelles autorités tchadiennes procède de l'esprit de concertation et de dialogue, car le Tchad estime que la politique d'affrontements continus et de frictions incessantes entre voisins ne va pas dans le sens de ses intérêts. Non seulement elle draine nos maigres ressources vers les dépenses militaires, mais surtout elle retarde la mise en oeuvre des programmes de développement que les populations tchadiennes appellent de leurs voeux.

C'est à la faveur de cette sérénité du climat politique que le différend frontalier qui oppose mon pays, le Tchad, à la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, vient de franchir une étape décisive : les deux parties ont saisi la Cour internationale de Justice et se sont engagées à accepter son verdict. Entre-temps - et ceci depuis décembre 1990 -, les rapports entre les deux pays et les deux peuples se sont normalisés. Le défi fait place à la coopération et la haine à l'entente. Nous nous en félicitons.

Lors des dernières sessions, nous passions en revue les nombreux conflits régionaux et demandions, sans trop y croire, que des solutions leur soient apportées. Cette fois-ci, nous réalisons que, grâce à la nouvelle solidarité et à l'entente qui se développent entre les superpuissances, ces conflits sont, les uns après les autres, en voie de résolution. Au nom du Gouvernement et du peuple tchadiens, je voudrais, encore une fois, rendre un hommage appuyé aux Présidents George Bush et Mikhail Gorbatchev, qui ont su donner ce nouveau contenu aux relations internationales et aux rapports entre les Etats-Unis et l'Union soviétique.

M. Ahmed (Tchad)

Comme l'a écrit le Secrétaire général dans son rapport :

"La paix a remporté des victoires sur plusieurs fronts. Bien des peuples ont vu s'éloigner les affres du conflit. Du terrain peut encore être gagné à cet égard et le calme revenir dans d'autres régions." (A/46/1, p. 24).

Cette analyse fort pertinente décrit bien la situation du monde d'aujourd'hui. D'un côté, des résultats remarquables ont été atteints, de l'autre, beaucoup reste encore à faire pour arriver à la paix.

En Afrique du Sud, les lois piliers de l'apartheid ont été abolies, ce qui constitue un premier pas vers la réalisation d'une Afrique du Sud multiraciale où les citoyens vont jouir des mêmes droits. Mais le chemin à parcourir pour y arriver est long et semé d'embûches qu'il est urgent de déblayer, en accélérant les négociations pour l'adoption d'une nouvelle constitution et le transfert effectif du pouvoir à la majorité noire et, surtout, en mettant un terme au soudoiement des forces de déstabilisation qui sont à l'origine des violences dans les townships.

Après 16 ans pendant lesquels le sang a coulé, le Sahara occidental chemine enfin vers la paix qui, nous l'espérons, s'instaurera définitivement avec le référendum que les Nations Unies vont organiser en janvier 1992. En félicitant le Secrétaire général de sa persévérance, nous souhaitons lancer, en même temps, un appel aux parties en présence, afin qu'elles coopèrent pleinement avec les Nations Unies et acceptent, à la fin, le verdict des urnes.

En Asie, ma délégation se félicite des progrès réalisés dans les négociations entre les diverses factions cambodgiennes, lesquelles négociations ont permis à la délégation du Cambodge de reprendre son siège dans cette enceinte.

Toujours en Asie, l'admission des deux Corée aux Nations Unies permettra, nous l'espérons, d'arriver un jour à la réunification des deux pays. En effet, la réunification de l'Allemagne et celle du Yémen nous laissent entrevoir une telle possibilité, si telles sont les aspirations légitimes des peuples concernés.

S'agissant de l'Afghanistan, la détermination des Etats-Unis et de l'Union soviétique à ramener la paix dans ce pays débouchera, nous en sommes convaincus, sur un dialogue constructif entre les mouvements de résistance et le Gouvernement afghan.

M. Ahmed (Tchad)

Dans le golfe Persique, les conséquences de l'invasion et de la libération du Koweït auraient dû être un retour définitif à la paix. Force est de constater, malheureusement, qu'il n'en est rien et que les risques de nouveaux affrontements planent encore sur la région. La délégation tchadienne appuie les efforts destinés à faire appliquer les résolutions du Conseil de sécurité en l'espèce. Toutefois, elle souhaite argumenter pour un traitement équitable de toutes les décisions de cet organe des Nations Unies. En disant cela, nous faisons allusion à la situation au Moyen-Orient, où les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sont, depuis plus de 10 ans, sans effet. Evidemment, le Tchad apporte tout son appui aux démarches entreprises par les Etats-Unis en vue de convoquer une conférence internationale, sur la base du Plan Baker et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous insistons, cependant, pour que toutes les parties intéressées soient invitées à participer à cette rencontre sur un pied d'égalité. Cette condition nous paraît indispensable car, sans ce traitement égalitaire, il n'est pas certain que des négociations sérieuses pourraient s'ouvrir.

Si l'Europe a été jusque-là épargnée par les guerres civiles, les transformations des démocraties populaires ont amené avec elles des remises en cause profondes des structures de certaines entités étatiques. En effet, les Etats baltes, incorporés à l'Union soviétique à la suite du Pacte soviéto-germanique d'août 1939, ont retrouvé leur indépendance. L'Allemagne a retrouvé son unité, tandis que l'Union soviétique se transforme après les événements de Moscou d'août 1991. Là où ces transformations semblent rencontrer des difficultés, les divergences ont débouché, comme en Yougoslavie, sur des affrontements sanglants auxquels l'Europe n'était plus habituée depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Ma délégation observe avec désarroi cette dégénérescence d'un pays non aligné et lance un appel pressant aux dirigeants des Etats membres de la Fédération de Yougoslavie pour qu'ils se retrouvent rapidement pour définir les règles devant régir leurs relations et éviter ce bain de sang inutile.

Ce tour d'horizon de la situation du monde nous montre toute la justesse de l'analyse du Secrétaire général que j'ai citée plus haut. Ici, la paix fait des progrès. Là, juste à côté, les affrontements continuent. Cette

M. Ahmed (Tchad)

dichotomie entre paix et guerre, parfois dans des zones contiguës, nous rappelle que des efforts restent à faire pour que le monde entier arrive à une paix totale.

A cet égard, ma délégation réitère les appels en faveur de la paix, car eu égard à notre expérience, nous pouvons nous permettre de dire que seul un dialogue franc et direct entre frères et parties au conflit permet d'envisager à terme un cheminement sincère vers la paix.

Le monde constate avec soulagement la fin de la confrontation Est-Ouest et nourrit l'espoir de nouvelles perspectives dans les relations économiques internationales, car ma délégation pense sincèrement que le nouvel ordre mondial en devenir doit s'articuler autour du soutien à apporter aux peuples en lutte pour leur développement socio-économique. Quoi de plus important que d'aider ces peuples à sortir de la misère, de l'ignorance, en leur donnant les moyens d'améliorer leurs conditions d'existence?

M. Ahmed (Tchad)

En effet, dans son rapport sur le développement humain de 1991, le Programme des Nations Unies pour le développement relève, s'agissant des pays du Sud :

"... plus d'un demi-milliard d'êtres humains vivent dans un total dénuement; quelque 180 millions d'enfants, soit un sur trois, souffrent de malnutrition grave; un milliard et demi de personnes n'ont pas accès aux services de santé primaires; près de 3 millions d'enfants meurent chaque année de maladies contre lesquelles il existe des vaccins; approximativement 1 milliard d'adultes ne savent ni lire ni écrire; le nombre d'enfants d'âge scolaire qui ne fréquentent pas l'école dépasse largement 100 millions."

Ces chiffres effrayants nous interpellent et témoignent, si besoin en était, de la faillite des trois précédentes Décennies de développement initiées dans le cadre des Nations Unies. En cette fin du deuxième millénaire, la question urgente ne se pose pas en termes de ressources disponibles mais en termes de répartition plutôt équitable de ces ressources; ce qui suppose la solidarité sous-tendue par une réelle volonté politique.

L'Afrique, pour sa part, continue de s'enfoncer dans la crise implacable amorcée depuis une décennie, malgré le contrat historique passé avec le reste de la communauté internationale en 1986. Comment pouvait-il en être autrement, dès lors que les pays du continent ne maîtrisent pas les prix de leurs matières premières, font face à des hausses constantes des prix des biens d'équipement alors que le fardeau du service de la dette est devenu intolérable!

Des actions concrètes doivent être entreprises d'urgence pour renverser cette tendance. Il conviendrait, entre autres : d'assurer un juste prix des produits de base; de lever les mesures protectionnistes; de réduire les barrières tarifaires; d'annuler la dette. Ces actions pourraient permettre à l'Afrique de retrouver une véritable croissance économique, condition indispensable à la réussite du programme de démocratisation en cours.

La communauté internationale s'apprête à examiner, dans les trois prochaines années, certains des graves problèmes qui préoccupent l'ensemble de l'humanité et conditionnent même sa survie. Il s'agira notamment de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992;

M. Ahmed (Tchad)

de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme en 1993 et de la Conférence sur la population et le développement en 1994, qui aura pour thème "La population, la croissance économique et le développement durable". Ces différentes assises visent toutes la condition de l'homme dans un monde devenu plus interdépendant et plus solidaire.

En ce qui concerne la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, le Tchad y attache la plus grande importance. Pays du Sahel, le Tchad connaît une désertification qui affecte les activités socio-économiques des populations. C'est pourquoi nous espérons que cette conférence arrêtera une stratégie qui permette d'une part de préserver l'environnement et d'autre part d'assurer le développement.

Débarrassée de la peur d'une conflagration nucléaire qu'auraient pu causer les confrontations idéologiques, l'humanité a aujourd'hui toutes les chances de réaliser cette aspiration profonde à la paix qu'elle a de tout temps recherchée. L'occasion est propice et nous devons la saisir en transformant les relations internationales de manière à répondre à ce rendez-vous de l'histoire. Il s'agira de développer des rapports de confiance en privilégiant un seul objectif, le bien-être de l'homme. Pour ce faire, ma délégation estime qu'une véritable coexistence entre les hommes, sans distinction de race, de langue et de religion et, partant, entre les Etats, doit s'instaurer où les Nations Unies pourraient enfin jouer le rôle crucial de garant de la paix.

A cet égard, je voudrais conclure en appelant à un élargissement des compétences du Secrétaire général qui ne devrait plus attendre d'être saisi d'un conflit, mais se saisir immédiatement d'une question lorsque pointent à l'horizon des menaces contre la paix et la sécurité internationales pour jouer le rôle de médiateur ou de conciliateur. L'humanité a trop souffert des conflits ces dernières années. Il nous faut nous prémunir d'une résurgence d'affrontements sanglants entre Etats et à l'intérieur des Etats. C'est aussi cela la solidarité dont la finalité est la paix universelle et la fin des souffrances humaines dues aux privations.

Paix et solidarité, voilà les mots clefs qui, je l'espère, guideront les actions futures des peuples des Nations Unies.

M. de KEERSMAEKER (Belgique) : Le Ministre des affaires étrangères de la Belgique, M. Mark Eyskens, est actuellement retenu à Bruxelles pour des raisons impératives. Il m'a prié de présenter devant cette assemblée le discours qu'il avait l'intention d'y prononcer.

"Monsieur le Président, je me joins aux orateurs précédents qui vous ont adressé leurs voeux à l'occasion de votre élection. Votre expérience personnelle au sein de cette organisation ainsi que votre talent diplomatique universellement reconnu constituent la meilleure garantie de la qualité de nos débats.

Je tiens également à adresser toutes mes félicitations à votre prédécesseur, M. de Marco, pour le rôle actif qu'il a joué en sa qualité de Président de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale. Ce dynamisme s'est particulièrement manifesté lors des travaux visant à restructurer certaines activités de l'Assemblée générale.

Qu'il me soit également permis d'exprimer ma gratitude au Secrétaire général, M. Peréz de Cuéllar. Comme chaque année, son rapport sur le fonctionnement de l'Organisation constitue à la fois une brillante synthèse et une source d'inspiration. Nous lui sommes reconnaissants de s'être totalement dévoué à sa tâche durant les 10 années qu'il a passées à la tête des Nations Unies. Nombre de succès diplomatiques récents dans le domaine multilatéral furent incontestablement marqués du sceau de son apport personnel. Je songe notamment à la solution de conflits régionaux qui avaient tendance à s'éterniser. Et si l'on peut espérer qu'une série de dossiers toujours en suspens connaîtront un règlement rapide, c'est, encore une fois, grâce à ses efforts personnels. Il ne fait dès lors aucun doute que son activité est à la base de la capacité de notre organisation de transformer son réveil politique en actions concrètes sur le terrain.

Le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, M. Van Den Broek, a déjà pris la parole à cette tribune au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne. Je m'associe à ses déclarations et je partage les positions de la Communauté sur les grands problèmes actuels qu'il a évoqués. Son exposé exhaustif me permet d'aborder plus en détail certaines questions concrètes.

M. de Keersmaeker (Belgique)

Cependant, je tiens auparavant à vous dire combien mon gouvernement se réjouit de voir ici les représentants de sept nouveaux Etats Membres qui ont été admis à l'ONU au début de cette session de l'Assemblée générale. La Belgique a toujours plaidé en faveur de l'universalité des Nations Unies. C'est dans cet esprit que nous saluons l'entrée simultanée en son sein de la République de Corée et de la République populaire démocratique de Corée. Lorsque l'adhésion de nouveaux Membres contribue à apaiser les tensions régionales ou lorsqu'elle reflète des mutations rapides dans le monde, cette adhésion est doublement souhaitable. Nous avons la conviction que les vues exprimées par tous les nouveaux Etats Membres viendront enrichir nos débats.

M. de Keersmaeker (Belgique)

Les événements qui se sont succédé ces dernières semaines et ces derniers mois en Union soviétique ont confirmé et accéléré l'effondrement du communisme. L'échec du coup d'Etat a démontré que le courant démocratique est bien vivant en Union soviétique et que la perestroïka ne pouvait être anéantie par une prise de pouvoir de militaires et de responsables du KGB.

La Belgique, parmi d'autres, se félicite vivement du triomphe de la constitution et de la légalité sur l'aventurisme totalitaire de ceux qui, en Union soviétique, n'avaient pas encore compris que les réformes amorcées par le Président Mikhael Gorbatchev étaient devenues irréversibles.

L'histoire de ce siècle, de notre XXe siècle, serait-elle donc une parenthèse? Et cette parenthèse serait-elle fermée? Ce siècle a en effet été marqué dans ses grandes lignes par une lutte impitoyable contre deux formes atroces de totalitarisme : le fascisme et le communisme. Ces deux perversions de la pensée sociale et de la pratique politique ont, durant la majeure partie de ce siècle, condamné des centaines de millions de personnes à vivre dans des conditions d'esclavage spirituel, d'exploitation morale et, en fin de compte, d'autodestruction. Ces doctrines totalitaires ont englouti des dizaines de millions de vies humaines.

A présent, nous pouvons constater, avec le plus grand soulagement et la plus grande joie, que le XXe siècle se termine en 1991 avec l'implosion du communisme. Le communisme s'est effondré en tant que régime politique et en tant qu'idéologie.

Rejeté par un nombre croissant d'êtres humains à travers le monde, cette idéologie n'est plus crédible en tant que modèle de réformes sociales.

Et de par les événements en Union soviétique, la démocratie, la défense et l'exercice des libertés et des droits fondamentaux de l'homme ont considérablement augmenté leur force d'attraction et sont désormais susceptibles d'être acceptés à l'échelle mondiale.

A l'acceptation des libertés politiques doit toutefois correspondre l'octroi de libertés économiques. Ainsi naît un binôme dont la mise en

M. de Keersmaeker (Belgique)

oeuvre semble conquérir notre planète : démocratie d'une part, économie de marché de l'autre. La démocratie constitue l'encadrement politique qui doit veiller à une répartition socialement équitable des fruits d'une économie de marché efficace.

A la suite des bouleversements intervenus dans les pays d'Europe centrale et de l'Europe de l'Est, les responsables politiques en Union soviétique sont à présent investis d'une mission historique : il leur faut mener à bien très rapidement un ensemble de réformes démocratiques et économiques. Mais cette tâche doit s'effectuer dans un esprit de solidarité internationale. Et à cet égard, la Communauté européenne et ses Etats membres, dont la Belgique, n'ont pas l'intention de se soustraire et ne se soustrairont pas à leurs responsabilités.

Cette assistance ne peut évidemment se substituer à la politique de réformes que doivent mener dans ces pays les responsables politiques démocratiquement élus. Mais nous devons apporter à ceux-ci une collaboration aussi large et efficace que possible.

Par ailleurs, l'Europe des Douze fait figure de modèle : tant par les formes de coopération économique entre ses membres que par la façon dont elle coopère avec les Etats tiers et avec des régions ou des républiques fédérées de ces Etats.

Dans ce contexte, nous espérons que l'Union soviétique, et j'insiste sur 'Union', trouvera une formule équilibrée de coopération entre les diverses républiques qui la composent.

Il est vrai que l'énergie considérable qui émane des sentiments nationaux peut être la meilleure ou la pire des choses. Lorsqu'un sentiment national dégénère en nationalisme, c'est-à-dire en une forme d'égoïsme collectif, il libère une force dévastatrice, comme l'histoire l'a si souvent, et si tragiquement, illustré.

Mais la conscience nationale de peuples qui peuvent se prévaloir d'une langue, d'une histoire, d'une culture et d'une religion qui leur sont propres, constitue une valeur importante dans la société mondiale. Sans ces apports, la communauté internationale deviendrait un pâle amalgame d'apatrides.

M. de Kwersmaeker (Belgique)

J'ai l'intime conviction qu'après les rudes épreuves de la première moitié de ce siècle, les pays de l'actuelle Communauté européenne ont conjuré leurs démons nationalistes grâce à une politique d'intégration dans de nombreux domaines.

La Communauté européenne a également montré comment transcender les sentiments nationaux; nous sommes disposés à aider ceux qui recherchent des solutions efficaces à des problèmes similaires. Nous espérons que l'octroi d'une large autonomie n'accentuera pas le risque de prolifération des armes nucléaires dans le monde et n'entravera ni ne retardera la tendance au désarmement qui se manifeste heureusement dans tant de domaines.

La Belgique se réjouit pleinement de l'indépendance retrouvée de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie. Mon pays n'a jamais reconnu l'annexion de ces trois Etats par l'Union soviétique de Staline.

Nous sommes particulièrement heureux d'avoir pu contribuer à l'ouverture, à Bruxelles, d'un bureau d'information pour les pays baltes et d'avoir pu apporter notre soutien à leurs délégations au cours d'un certain nombre de réunions internationales, avant que le droit international ne consacre leur reconnaissance. Nous saluons également la mémoire des Baltes qui ont sacrifié leur vie pour l'indépendance de leur pays.

Les événements de ces derniers mois et de ces dernières années, qui sont porteurs de tant d'espoirs pour la paix et la liberté d'un nombre croissant de personnes de par le monde, ont également souligné l'importance accrue des droits de l'homme.

L'analyse marxiste, suivant laquelle le respect des droits de l'homme devait, selon une logique matérialiste, être le résultat d'un développement socio-économique bien défini, est progressivement abandonnée. Le respect des droits de l'homme apparaît également comme une condition nécessaire au développement socio-économique équilibré dans toute société. Il existe donc une interaction entre le développement et le respect des droits de l'homme.

Il est évident que la protection des droits de l'homme à l'intérieur des territoires nationaux incombe en premier lieu aux Etats et non pas à la communauté internationale. Mais chaque Etat doit se justifier devant

M. de Keersmaeker (Belgique)

cette communauté internationale lorsqu'il ne respecte pas ses obligations. Peu à peu, un consensus international émerge à cet égard : les Etats sont internationalement responsables de leur politique nationale en matière de droits de l'homme.

Cette conjonction entre la compétence nationale et la responsabilité internationale engendre une internationalisation croissante du domaine des droits de l'homme. Aussi sommes-nous partisans d'une définition à la fois large et précise des droits de l'homme

Les droits de l'homme individuels contenus dans la Déclaration universelle et dans les deux Pactes internationaux demeurent les composantes fondamentales d'une politique évolutive en matière de droits de l'homme.

Ces deux pactes devraient, par conséquent, être adoptés et appliqués par tous les Membres de Nations Unies. Il faudra accorder désormais une attention accrue non seulement au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, mais également à l'exercice social de certains droits individuels, tels que la liberté culturelle et religieuse, sans oublier la lutte contre les discriminations ethniques et autres.

M. de Keersmaeker (Belgique)

Par le passé, la Belgique a plaidé pour la prise en considération d'une dimension régionale des droits de l'homme, qui permettrait à chaque région de respecter les droits fondamentaux tout en tenant compte de ses spécificités culturelles et socio-politiques. Il s'impose également d'accorder à des personnes appartenant à certains groupes sociaux, notamment les femmes et les enfants, une protection particulière. A cet égard, la Convention des droits de l'enfant et le récent Sommet mondial pour les enfants ont permis d'accomplir un travail considérable.

Obligation, certes, la protection des droits de l'homme est aussi un droit. En signant la Charte, en adoptant la Déclaration universelle des droits de l'homme et les deux Pactes qui s'y rattachent, les Etats Membres des Nations Unies se sont engagés à respecter les droits de l'homme sur leur territoire.

Le véritable exercice de la souveraineté étatique consiste, non pas à combattre toute ingérence de l'extérieur, mais, au contraire, à mettre en oeuvre tous les moyens dont dispose l'Etat en vue d'assurer le respect des droits de l'homme. Chaque Etat doit veiller à remplir cette obligation non seulement vis-à-vis de ses propres ressortissants - et en particulier de ses minorités -, mais également vis-à-vis de tous les autres Etats.

Contrairement à la position généralement défendue par les régimes totalitaires, dont le crédit s'effrite de jour en jour, l'intervention d'Etats tiers, destinée à protéger les droits de l'homme, ne constitue pas nécessairement une ingérence dans les affaires intérieures. C'est l'évidence même lorsque l'intervention s'effectue à la demande d'un Etat qui ne parvient plus à faire respecter les droits de l'homme sur son territoire et sollicite pour cette raison l'aide d'un autre Etat. Mais, même dans le cas où l'action a lieu sans le consentement de l'Etat sur le territoire duquel les droits de l'homme ne sont pas respectés, il n'y a pas nécessairement ingérence dans les affaires intérieures.

Au coeur du problème se trouve en effet le respect effectif des droits de l'homme. La communauté internationale doit aider les Etats et, le cas échéant, les contraindre à respecter les droits de l'homme. Dans le souci d'éviter les abus en la matière, la Charte implique, à juste

M. de Keersmaeker (Belgique)

titre, qu'une telle intervention doit se faire de manière ordonnée et acceptable. Elle doit se conformer à des règles bien définies. En principe, la violation des droits de l'homme doit être constatée de manière irréfutable. L'intervention qui fait suite à ce constat doit être graduelle et s'effectuer avec l'accord de la communauté internationale. Seule une intervention nécessitée par l'extrême urgence peut échapper à ces règles jusqu'à ce que la communauté internationale ait trouvé le temps de prendre elle-même des mesures.

Cette tribune n'est pas le lieu approprié pour développer plus avant une argumentation juridique. Qu'il me suffise de souligner que l'Article 56 de la Charte sous-entend la possibilité d'une telle ingérence. Chaque Etat Membre ne s'est-il pas engagé à agir, conjointement et individuellement, en vue de réaliser les objectifs découlant de l'Article 55, parmi lesquels figure le respect des droits de l'homme? Tous les Etats et la communauté internationale sont tenus, non seulement de respecter les droits de l'homme, mais aussi de les faire respecter.

La protection des droits de l'homme englobe à la fois la lutte contre les violations et la prévention. Les Etats Membres doivent accorder à leurs ressortissants les droits politiques fondamentaux; il leur faut associer les citoyens à la prise de décisions politiques; créer les conditions favorisant la croissance économique; assurer l'indispensable redistribution sociale des revenus et mettre en place les conditions de vie nécessaires aux niveaux sanitaire et écologique. A l'inverse, il est tout aussi vrai que le respect des droits de l'homme contribue à assurer une stabilité politique et à encourager l'esprit d'initiative économique.

Pour amener un Etat en infraction à modifier son comportement, les Etats tiers et la communauté internationale peuvent mettre en oeuvre un certain nombre de procédures confidentielles, utiliser des moyens de pression directe et indirecte et effectuer des démarches diplomatiques. En cas d'échec, la publicité faite autour des inquiétudes manifestées par des pays tiers ou certains groupements constitue le plus grand frein aux

M. de Keersmaeker (Belgique)

violations des droits de l'homme. C'est pourquoi il faut aider vigoureusement les organisations non gouvernementales, par exemple, Amnesty International.*

Il n'empêche que la communauté internationale doit pouvoir intervenir rapidement. Il faut accroître l'impact diplomatique de l'Organisation des Nations Unies, qui doit pouvoir intervenir à très brève échéance. Il importe plus que jamais que certains pays assurent la formation de corps civils et militaires susceptibles d'être engagés dans des opérations des Nations Unies.

Par ailleurs, les Etats Membres doivent, autant que faire se peut, insérer dans les conventions internationales une clause relative aux droits de l'homme, comme ce fut le cas dans les Conventions de Lomé et dans l'Acte constitutif de la nouvelle Banque européenne de développement. Ces clauses ne sont pas dictées par un quelconque impérialisme culturel mais par notre profonde conviction qu'il existe un lien entre les droits de l'homme, le pluralisme et le développement économique et social. C'est dans cet esprit que la Belgique insiste depuis peu pour introduire la notion de respect des droits de l'homme dans ses accords bilatéraux avec des Etats avec lesquels elle entretient traditionnellement des liens étroits de coopération.

La communauté internationale doit donc se doter de moyens suffisants pour inciter les Etats qui violent les droits de l'homme à changer de comportement lorsque les procédures confidentielles ou la pression de l'opinion publique n'ont pas le résultat souhaité. Le Conseil de sécurité a, sans aucun doute, un rôle à jouer dans ce domaine. Il est, en effet, presque toujours souhaitable qu'une telle intervention fasse préalablement l'objet d'une approbation multilatérale.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas particulièrement flagrants et urgents, un Etat devrait pouvoir intervenir de sa propre initiative pour défendre les droits de l'homme. Une telle intervention pourrait être légitime lorsque, par exemple, des ressortissants de cet

---

* Le Président assume la présidence.

M. de Keersmaeker (Belgique)

Etat font l'objet, à l'étranger, de violations graves et systématiques des droits de l'homme, généralement en période de guerre ou de guerre civile, en cas d'effondrement du pouvoir ou lorsque des Etats empêchent ou entravent l'aide humanitaire nécessaire. Bien sûr, il est indispensable que, même dans ces cas, l'Etat intervenant soumette son intervention au Conseil de sécurité dans un délai raisonnable. De telles interventions unilatérales devraient, en outre, pouvoir être examinées et contrôlées dans des enceintes régionales.

On le voit, les institutions multilatérales existantes peuvent d'ores et déjà accomplir un travail considérable et utile dans ce domaine. L'extension des possibilités juridiques pourrait être envisagée à plus long terme. Nous considérons que l'innovation la plus importante pourrait consister à créer une cour internationale des droits de l'homme et à désigner un haut commissaire. Il s'agit de mettre en place un mécanisme plus structuré, qui permettrait d'examiner des cas individuels et précis de violations des droits de l'homme et d'aboutir à un règlement et à une réparation judiciaire. Nous sommes parfaitement conscients qu'en la matière il faut atteindre et respecter un équilibre entre les institutions existantes et futures, entre les compétences politiques et les procédures juridiques, entre les mécanismes nationaux, régionaux, et internationaux. En particulier, il faudrait peut-être revoir les compétences de la Commission des droits de l'homme, afin qu'elle puisse transmettre au Conseil de sécurité les dossiers relatifs aux violations les plus graves des droits de l'homme.

M. de Keersmaeker (Belgique)

A ce propos, la cour des droits de l'homme et le haut commissaire devraient filtrer les dossiers, ce qui renforcerait leur autorité, exclurait un abus des procédures et éviterait au Conseil de sécurité d'être surchargé.

Compte tenu de ce qui précède, nous pourrions envisager les procédures suivantes : d'abord, le haut commissaire pour les droits de l'homme est obligé de soumettre à la cour les plaintes émanant des Etats, tandis que le choix lui est laissé pour les plaintes individuelles. Il bénéficie du droit d'enquête, et la cour serait habilitée à assigner des Etats. Si l'Etat concerné refuse de collaborer, son refus est notifié à la Commission des droits de l'homme. La cour détermine si l'Etat en question a effectivement porté atteinte aux droits de l'homme. L'Etat peut alors reconnaître sa responsabilité, rétablir les droits et procéder au dédommagement des victimes, faute de quoi le jugement de la cour est transmis à la Commission des droits de l'homme.

Cette commission est un organe politique qui doit centrer son action sur les politiques et pratiques d'Etats qui foulent aux pieds les droits de l'homme. L'impact de la Commission pourrait être renforcé de la manière suivante. Le comportement d'un Etat devrait être dénoncé par un autre Etat, par la cour ou par le haut commissaire. La Commission vérifie si les droits de l'homme ont été violés systématiquement. La Commission peut ordonner des enquêtes. Le refus de collaboration est considéré comme une circonstance aggravante. Si la Commission constate qu'un Etat viole systématiquement certains droits de l'homme, cet Etat doit se voir accorder un bref délai pour remédier à cette situation. L'absence de réaction de sa part est notifiée au Conseil de sécurité.

S'il apparaît ainsi qu'un Etat refuse de mettre un terme à la violation des droits de l'homme, deux moyens de pression supplémentaires peuvent être envisagés. D'autres Etats seront davantage en droit de mettre en oeuvre les moyens unilatéraux de contrainte dont ils disposent déjà, dans la mesure où ils auront inséré dans leurs accords avec d'autres pays des clauses relatives aux droits de l'homme. Il est inévitable qu'un certain nombre de pays souhaiteront revoir leurs relations économiques, politiques et diplomatiques avec un Etat sur le

M. de Keersmaeker (Belgique)

territoire duquel les droits de l'homme sont violés systématiquement. Finalement, dans la mesure où la Commission des droits de l'homme constate qu'un Etat continue à perpétrer des violations graves et systématiques des droits de l'homme, l'attitude de cet Etat serait signalée au Conseil de Sécurité qui en délibérerait

En recommandant avec tant d'insistance la voie du pluralisme et du respect des droits de l'homme, nous pourrions courir le risque d'apparaître comme des donneurs de leçons.

Les Etats dotés, depuis plusieurs générations, d'institutions démocratiques n'ont dès lors pas d'autre choix que de veiller constamment à la vitalité de leurs propres institutions et de s'ouvrir davantage, dans un esprit de solidarité, aux problèmes qui se présentent en dehors de leurs frontières.

Dans ce domaine-là également, nous avons un défi à relever.

L'intérêt accru que suscite actuellement le développement de nouvelles relations Est-Ouest ne signifie nullement que la Belgique ou l'Europe oublient les problèmes pressants des relations Nord-Sud.

Nous sommes d'autant plus conscients de l'urgence de ces problèmes que l'Assemblée générale vient de terminer l'évaluation du Programme d'action pour le redressement économique de l'Afrique durant la période 1986-1990. La mise en oeuvre de ce programme a fait, à juste titre, l'objet de critiques.

Nous ne pouvons pas oublier que la situation économique de bon nombre de pays en développement est également liée aux réformes politiques qu'ils entreprennent. Notre aide doit s'y adapter en conséquence, tant quantitativement que qualitativement.

De même, il est de plus en plus clair que nous devons envisager une nouvelle relation entre pays donateurs et pays bénéficiaires, compte tenu de l'interdépendance économique mondiale. Ce faisant, il faudra rechercher un niveau acceptable de croissance économique, tout en restant attentif à ses effets pervers, surtout dans le domaine de l'environnement.

Je ne saurais conclure sans souligner combien l'année que vient de vivre notre organisation est exceptionnelle. L'élargissement de son rôle et l'ampleur de ses interventions dans l'ordre politique mondial auraient

M. de Keersmaeker (Belgique)

été totalement inconcevables il y a seulement quelques années. Aprés avoir longtemps réclamé un retour à l'esprit qu'inspiraient les auteurs de la Charte, nous voici, en quelque sorte, pris au mot. Les Nations Unies sont capables d'unir leurs volontés et d'assumer avec détermination leurs responsabilités au regard de la paix, de la dignité humaine et du progrès social."

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : J'informe les représentants que le point 145, "Crise de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti", ne sera pas examiné demain, comme annoncé précédemment. Il sera examiné le vendredi 11 octobre, dans la matinée. Les délégations souhaitant participer au débat sur ce point peuvent dès à présent s'inscrire sur la liste des orateurs.

La séance est levée à 17 heures.